

**COMMUNIQUE DU MINISTERE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES  
SOCIALES SUR LA PREVENTION DE LA MALADIE A CORONAVIRUS AU  
MALI**

Conformément à son engagement d'informer régulièrement l'opinion nationale et internationale sur la situation épidémiologique au Mali, le ministère de la santé et des affaires sociales communique que le lundi 24 février 2020, ses services techniques ont, suivant une alerte, procédé à un contrôle de la maladie à Coronavirus chez un ressortissant étranger travaillant sur un site minier du cercle de Kénéiba dans la région de Kayes.

Sur la base des résultats des examens de laboratoire, le cas a été déclaré négatif, ce qui confirme qu'aucun cas de la maladie à coronavirus n'a été déclaré au Mali.

Le ministère de la Santé et des Affaires Sociales rappelle à la population que l'observance des mesures d'hygiène individuelle et collective et le lavage des mains au savon et à l'eau propre, restent les moyens de prévention les plus efficaces.

*Bamako, le 25 février 2020*

**P/Le Ministre / PO**  
**Le Secrétaire Général**



**Dr. Mama COUMARE**  
*Chevalier de l'Ordre National*

